Image not found or type unknown

SCI familiale succession

Par **Marieginette**, le **17/11/2020** à **16:49**

Nous avons créé avec mon mari et sa sœur une SCI pour acheter une résidence secondaire dans le Sud.

ma belle-soeur n'est pas mariée et n'a pas d'enfants. Elle est détentrice de 50%, mon mari 25% et moi même 25%.

notre question commune :

mon mari et sa sœur ont un autre frère et deux sœurs donc comment procéder afin de protéger nos intérêts et l'intégrité du bien en cas de décès de ma belle-sœur. Car actuellement nous ne pouvons pas lui racheter la moitié du bien . Elle pense faire un testament en faveur de mes deux filles (ses nièces) qui sont héritières aussi de notre part...?

merci de votre attention

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés